



DECISION PORTANT
Attribution d'une subvention d'investissement
dans le cadre du dispositif ACP

DECISION N°2022-82

Le Président de la Communauté de communes Convergence Garonne,

VU le Code général des collectivités territoriales notamment son article L.5211-10 ;

VU la délibération n°2021-094 du 19 mai 2021 par laquelle le Conseil communautaire a délégué au Président au point 28 : « L'attribution des aides économiques aux entreprises dans les conditions prévues par les règlements d'interventions approuvés par le Conseil communautaire, dans la limite d'un montant par aide individuelle de 8.000 euros et de signer les conventions y afférant » ;

VU la délibération N°2019-006 relative à la convention économique établie entre la Région Nouvelle-Aquitaine et la CDC Convergence Garonne en date du 1 février 2019 ;

VU la délibération n°2020-023 du 26 février 2020 relative à l'Action Collective de Proximité (ACP) ;

CONSIDERANT le programme ACP animé par le Syndicat Mixte du Sud Gironde ;

CONSIDERANT la convention attributive d'une aide à l'investissement au bénéfice de l'entreprise « MATELI »

CONSIDERANT l'entreprise « MATELI » qui a réalisé un Bilan Conseil dans le cadre de l'Action Collective de Proximité (ACP) dont les résultats favorables ont conduit le Comité de pilotage du dispositif ACP à lui accorder une aide à l'investissement pour l'acquisition de matériels liée et travaux d'aménagement à l'exercice de son activité ;

DECIDE

ARTICLE 1 : D'ATTRIBUER une aide financière d'un montant de **2 537,93 € HT** à l'entreprise « MATELI » (n° SIRET 510 631 922 00034) située au 26 rue Cazeau Cazalet à CADILLAC SUR GARONNE (33410) concernant son projet d'investissement s'élevant à 12 689,63 € HT.

ARTICLE 2 : DE SIGNER la convention attributive de cette aide à l'investissement

ARTICLE 3 : DE PRECISER que les crédits sont inscrits au budget.

ARTICLE 4 : Conformément aux dispositions de l'article L. 2322-1 du Code général des collectivités territoriales, la présente décision fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Communautaire et figurera au registre des décisions de la collectivité ;

FAIT à PODENSAC,

Le Président,

Signé par : Jocelyn Doré
Date : 25/10/2022
Qualité : Paraphon. Président Cdc
Convergence Garonne

Jocelyn DORÉ



MISE EN LIGNE LE: 14 NOV. 2022